



ACADÉMIE
DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide d'accompagnement



Demandes
d'aménagement
aux examens



2024-2025





Contenus

Édito	3
Pourquoi et à qui s'adresse ce guide ?	4
Le rôle du secrétaire	5
Le rôle de l'assistant	11
Aménagements communs à tous les examens	15
Aménagements spécifiques au DNB et CFG	48
Aménagements spécifiques au bac général et technologique	51
Aménagements spécifiques aux examens professionnels	55



Édito

L'académie de Dijon est clairement engagée en faveur d'une scolarité pleinement inclusive à l'égard des élèves.

La mise en place de ce guide est le fruit des efforts continus de nos équipes. Il explicite l'ensemble des mesures à prendre dans le cadre de la passation des examens, pour les élèves bénéficiant d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) ou d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et représente un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances et l'épanouissement de chaque élève.

Les périodes de validation des compétences des élèves étant nombreuses et variées, selon les classes, ce guide vise à fournir un cadre clair et précis pour les équipes éducatives, ceci dans le but de favoriser une prise en charge adaptée et individualisée des élèves en situation de handicap ou ayant des besoins éducatifs particuliers.

Il détaille les aménagements pédagogiques, les adaptations matérielles et les ressources nécessaires pour une scolarité réussie.

En uniformisant les pratiques et en offrant des repères concrets, le guide permet d'assurer une cohérence dans l'application des PAP et PPS à travers l'académie, renforçant ainsi notre engagement pour une école inclusive.

Ensemble, nous poursuivons nos efforts pour une école où chaque élève, quel que soit son profil, peut trouver sa place et donner le meilleur de lui-même.

Mathilde GOLLETY
Rectrice de l'académie de Dijon



Pourquoi ce guide ?

Parce qu'il est important d'accompagner dans la durée, à la fois les élèves, les familles et les services de l'État, à la mise en œuvre de mesures particulières lors des phases d'examens, il nous a paru primordial de rassembler un certain nombre de données et de mener une réflexion académique sur la manière dont on peut approcher les choses. Cette démarche a pour objectif de rendre plus clair le rôle de chacun durant ces moments si particuliers que sont les examens.

À qui s'adresse-t-il ?

Ce document est principalement destiné aux équipes pédagogiques ainsi qu'aux directions d'établissement dans la mise en place des mesures pour examens.

Il est conçu comme un véritable outil qui permet à l'ensemble des acteurs mettant en place les aménagements d'examens de mesurer leur implication et d'envisager en même temps l'ensemble des actions à mettre en œuvre sur tous les examens jusqu'au baccalauréat.

De la mission de secrétaire lecteur et/ou scripteur en passant par celle de l'assistant, tous les aménagements sont abordés dans le détail à la lumière de situations concrètes. Les appuis techniques et humains sont également mentionnés avec minutie, permettant à chacun de trouver sa place.

Je tiens à remercier sincèrement la division des examens et concours du rectorat et en particulier, madame Strohéker, cheffe de bureau de la division des examens professionnels, mesdames Lamouret et Retière, chargées de mission académique pour l'École Inclusive, ainsi que mesdames Folgado et Pallier, accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH) pour leur précieuse contribution à la rédaction de ce guide. Leur expertise et leur dévouement sont des atouts indispensables pour poursuivre une dynamique inclusive.

Pierre-Jean FAVE
Inspecteur Conseiller technique École inclusive



LE RÔLE DU SECRÉTAIRE

Missions du secrétaire

Les candidats empêchés d'écrire peuvent être assistés d'un secrétaire, d'une personne qui écrit sous leur dictée ou qui lit pour leur compte.

Le secrétariat est une mission qui exclut toute initiative personnelle du secrétaire.

Son rôle se limite à :

- l'énoncé oral du sujet ou de la consigne écrite, dans le respect de sa littéralité, sans commentaire ni explications complémentaires ;
- la transcription par écrit, sous la dictée du candidat, du travail produit par le candidat, sans correction de la syntaxe ou de la grammaire, sans modification du choix lexical du candidat.

Il peut être demandé au secrétaire de se placer en face du candidat et de faire un effort particulier d'articulation le cas échéant. Toute autre forme d'intervention relève de l'assistance, dont la nature et l'objet doivent alors être expressément définis et autorisés dans la décision d'aménagements.

Source : Bulletin officiel du 10 décembre 2020

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>



Le secrétaire peut être lecteur et/ou scripteur.

Missions du secrétaire

Rôle du secrétaire-lecteur

Le lecteur est présent auprès du candidat pour lire. Il ne doit en aucun cas lui expliquer ou lui donner des informations. Sa lecture doit être la plus neutre possible.



Quelques jours avant l'épreuve, il est nécessaire de penser à organiser une rencontre entre le lecteur et le ou les candidat.s que ce dernier va suivre. Si cette rencontre ne peut se faire, il sera important que le candidat et le lecteur se mettent d'accord sur un mode de fonctionnement avant l'épreuve.

Cette rencontre sera l'occasion de définir les modalités de travail comme :

- la lecture ou non de l'intégralité du sujet,
- la lecture des consignes après ou avant le document support,
- la lecture possible plusieurs fois.

Pour les surveillants de salle : bien préciser que les sujets agrafés peuvent être désagrafés pour une meilleure lisibilité et lecture.



C'est au candidat de solliciter ET de préciser la modalité de lecture souhaitée durant l'épreuve.

Missions du secrétaire

Rôle du secrétaire-scripteur

Le scripteur est présent auprès du candidat pour écrire. Il ne doit en aucun cas expliquer et/ou donner des informations au candidat. Il n'a qu'une mission d'exécution.

Le scripteur peut écrire par alternance à la demande de l'élève.



Exemple :

Des élèves fatigables peuvent commencer à écrire puis demander au scripteur de prendre le relais.

Le candidat peut choisir d'écrire sur un brouillon. Le scripteur recopie alors intégralement sur la copie, dans le temps imparti de l'épreuve, ce que le candidat a écrit en respectant la syntaxe et les erreurs orthographiques.

Le candidat doit dicter les mots "spécifiques" à la matière de l'épreuve au moins une première fois. Le candidat doit aussi relire la production du scripteur afin de s'assurer et du contenu (mot manquant, ...) et de l'orthographe.

Si le candidat a un problème de graphie, le scripteur peut avoir des difficultés à le relire, dans ce cas le scripteur peut demander au candidat de préciser les éléments incompréhensibles.

Le candidat peut également dicter l'intégralité ou une partie de son brouillon.

Le candidat indique la mise en page et la fin des phrases.

Le scripteur réalise les tableaux, les schémas et les figures géométriques sous la dictée du candidat. Ce dernier verbalise toutes les actions et étapes nécessaires.

Exemple d'une situation concrète

Exercice de mathématiques dans lequel l'élève doit développer puis factoriser :

$$"A = 6 + 4x"$$

Le scripteur écrit ce que l'élève lui dicte :

"A égal 2 fois 3 plus 2 fois 2 x"

À la ligne

"A égal 2 facteur de 3 plus 2 x"

Possibilité 1

Le candidat peut écrire une fois la formule mathématique correspondant à "facteur de" sur un brouillon qui sera le modèle sur lequel se basera le scripteur.

$$\begin{aligned} a &= 2 \times 3 + 2 \times 2x \\ a &= 2(3 + 2x) \end{aligned}$$

Exemple d'une situation concrète

Possibilité 2

Le scripteur demande la signification du terme technique "facteur", le candidat doit :

- soit lui préciser que c'est le multiplicateur des termes suivants,
- soit lui dicter directement "2 ouvrez la parenthèse 3 plus 2 x fermez la parenthèse"

Si le même terme technique apparaît plusieurs fois durant l'examen, une seule explicitation suffit. Elle vaut pour l'ensemble de l'épreuve et ne peut être rectifiée qu'à la demande de le candidat.

Avant l'épreuve, il est important de rappeler à l'élève qu'il doit préciser le numéro de l'exercice et les numéros de questions.

Les termes techniques ou spécifiques ne doivent être épelés qu'une seule fois.

Le scripteur peut composer le brouillon à la demande de l'élève et sous sa dictée.

Si le brouillon est composé par l'élève, le scripteur doit lui demander l'orthographe des mots qui lui sont difficiles à relire.

Le scripteur ne peut être qu'un "outil mécanique" et ne doit en aucun cas apporter un élément de réponse à un questionnement du candidat.

Le scripteur ne doit pas substituer sa réflexion à celle du candidat qui reste maître de sa copie.

Dans les exercices de construction, il n'est pas attendu du candidat des réflexions portant sur des termes techniques.



Exemple :

Le candidat peut demander au scripteur de tracer un trait de 5 cm, sans que ne soit nécessairement précisé le terme de "segment".



LE RÔLE DE L'ASSISTANT

Missions de l'assistant

Rôle de l'assistant

La mission de l'assistant doit être bornée et définie avec précision dans la décision d'aménagements d'épreuves de l'autorité compétente. Elle est élaborée en étroite collaboration avec un médecin de l'éducation nationale. L'assistance comprend une part d'autonomie de la part de l'assistant. Son rôle consiste à :

- reformuler une consigne,
- décrire une représentation iconographique,
- séquencer une consigne complexe,
- expliciter un sens second ou métaphorique,
- séquencer le temps,
- recentrer le candidat,
- gérer les doubles tâches et l'impulsivité.

La mission de reformulation ne permet en aucun cas à l'assistant de se substituer au candidat.

Source : Bulletin officiel du 10 décembre 2020

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>

L'assistant peut être là pour rassurer, aider à la gestion du temps et/ou à la reformulation de la compréhension des consignes.

Pour l'assistant, il est important de toujours avoir en tête les questions suivantes :

Si je dis ...

Si je fais cela...



Est-ce que je lui donne la réponse ? Si oui, je cherche à expliquer autrement



L'assistant reformule les consignes à la demande du candidat.

Exemples de situations concrètes

Exemples de reformulations

“Décrivez à partir de la photographie...” → “Que voyez-vous?”

“Précisez à qui est confié...” → “À qui est donné, à qui est dit...”

“Relevez deux éléments qui montrent...” → “Trouvez / Reprenez”

“Identifiez...” → “Quels sont ...?”

Exemple en histoire

→ Les notions propres aux disciplines ne doivent ni être définies, ni être expliquées.

Exemple de reformulation :

“Expliquez [...] que les Juifs sont victimes d’un génocide” → Le terme “génocide” est un terme technique propre à la leçon. Il ne doit être ni défini, ni expliqué.

Exemples de situations concrètes

Exemple en géographie

Intitulé :

“La France et l’Union européenne : la France et l’Europe dans le monde”

Développement construit :

Rédigez un développement construit d’une vingtaine de lignes montrant la place de l’influence culturelle, géopolitique et économique de la France et de l’Europe dans le monde.

Extrait d’un sujet de géographie du DNB (2024)



Exemple de reformulation :

Vous devez écrire une rédaction de 20 lignes que vous organisez en paragraphes sur :

- d’une part, l’importance de la France, le modèle culturel, géopolitique et économique qu’elle représente dans le monde ;
- d’autre part, l’importance de l’Europe ainsi que son modèle culturel, géopolitique et économique qu’elle représente aussi, dans le monde.



AMÉNAGEMENTS

COMMUNS À TOUS
LES EXAMENS

Le temps majoré et les pauses

Précisions

Les candidats peuvent bénéficier pour une ou plusieurs épreuves de l'examen ou du concours, d'un temps majoré et de pauses pendant celles-ci. La majoration du temps et les pauses n'ont pas le même objet :

-le temps majoré compense une perte de temps globale qui peut être causée par la lenteur du candidat, la contrainte liée à un autre aménagement (exemple : durée des échanges entre le candidat et son secrétaire) ou une fatigabilité.

-la pause avec temps compensatoire y compris pendant la première heure est par nature d'une durée variable au regard des besoins du candidat. Elle est exceptionnelle et répond à un besoin précis empêchant matériellement le candidat de travailler (contrôle biologique, soins, nécessité de se déplacer, de sortir, de se restaurer, etc.).

Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve.

Par exemple, si pour une épreuve de trois heures un candidat est contraint de prendre une pause de vingt minutes pour procéder à des soins, son épreuve durera trois heures et vingt minutes.

Source : Bulletin officiel du 10 décembre 2020
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>

Le temps majoré et les pauses

Écrit/Oral/Pratique

- Le tiers-temps (1/3)

Tableau des correspondances des temps majorés.

Durée de l'épreuve	Durée du temps supplémentaire	Durée totale de l'épreuve
20 minutes	7 minutes	27 minutes
30 minutes	10 minutes	40 minutes
40 minutes	13 minutes	53 minutes
45 minutes	15 minutes	1 h 00
50 minutes	17 minutes	1 h 07
1 h 00	20 minutes	1 h 20
1 h 20	27 minutes	1 h 47
1 h 30	30 minutes	2 h 00
2 h 00	40 minutes	2 h 40
2 h 30	50 minutes	3 h 20
3 h 00	1 h 00	4 h 00
3 h 30	1 h 10	4 h 40
4 h 00	1 h 20	5 h 20
4 h 30	1 h 30	6 h 00
5 h 00	1 h 40	6 h 40
5 h 30	1 h 50	7 h 20
6 h 00	2 h 00	8 h 00
6 h 30	2 h 16	8 h 46
7 h 00	2 h 20	9 h 20
7 h 30	2 h 30	10 h 00
8 h 00	2 h 40	10 h 40
8 h 30	2 h 50	11 h 20
9 h 00	3 h 00	12 h 00
9 h 30	3 h 10	12 h 40
10 h 00	3 h 20	13 h 20

- Temps accordé supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles

Important : cet aménagement doit être prescrit par le médecin.

Le temps majoré et les pauses

Pause

La pause ne peut pas excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve.



Exemple :

Dans le cadre d'une épreuve de 3 heures, le candidat peut cumuler des temps de pause dans la limite d'une heure, ce qui correspond au tiers de la durée de l'épreuve.

Locaux et installation de la salle

Précisions



Être vigilant à l'accueil des élèves qui viennent d'un autre établissement. Il faut s'assurer qu'ils sachent bien où se trouve l'infirmierie ainsi que les toilettes, tout ceci afin d'éviter de générer chez eux de l'angoisse.



Exemples :

- accueil d'un candidat inscrit dans les **Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)**,
- accueil d'un candidat avec des **problèmes de santé**,
- accueil d'un candidat en **refus scolaire anxieux**.

Possibilité de prévoir un affichage clair (fléchage) pour l'aller et le retour vers ces lieux à l'aide d'un code (couleurs, pictogrammes, personnalisation).

Locaux et installation de la salle

Éclairage de la salle

Le candidat peut bénéficier de cet aménagement si cela a été spécifié par le médecin.

Cet aménagement peut être notamment demandé pour :

- les candidats avec des problèmes de vue nécessitant un aménagement,
- les candidats sujets à des crises d'épilepsie, des migraines, la lumière pouvant avoir une incidence sur les crises.



Exemple :

Un candidat atteint d'albinisme ou de photophobie peut bénéficier d'un aménagement de la lumière de la salle dans laquelle il va devoir composer.

Le candidat est invité à apporter son propre matériel (lampe...).

Locaux et installation de la salle

Poste de travail ou mobilier

La demande d'aménagement du poste de travail et d'un mobilier adapté doit être faite par la famille et / ou le candidat avec appui d'un professionnel de santé.



Exemples :

- une chaise ergonomique,
- un économe spécifique en cuisine.

Le candidat est invité à apporter son propre matériel car ce dernier est adapté à ses besoins.

Locaux et installation de la salle

Salle à faible effectif

Une salle à faible effectif peut être demandée.



Exemples :

- candidats pour lesquels une reformulation de consignes est nécessaire,
- candidats ayant besoin d'un environnement adapté et pour qui un nombre restreint de participants est nécessaire.



Un point d'attention doit être porté sur l'optimisation des moyens humains au regard des besoins actés. Concrètement, il faut veiller à ce que les accompagnants soient en mesure d'accompagner au mieux les candidats notifiés tout en respectant les mesures validées.

TABLEAU D'ORGANISATION DES SALLES ET ACCOMPAGNEMENT
(voir page suivante)

TABLEAU D'ORGANISATION DES SALLES ET ACCOMPAGNEMENT

Nom	Prénom	Ordinateur	1/3 temps (épreuves écrites)	A3	Arial 16	Reformulation des consignes	Assistant pour séquençage des consignes complexes	Assistant pour explication des sens second et métaphorique	Dictée aménagée	Consignes orales données par écrit aux candidats	Numéro de salle
E	Olivier		x	x	x	x	x	x	x		A
H	Annah		x	x	x	x			x		B
P	Nadir	x sujet numérique et ordinateur personnel	x	x et sujet numérique	x	x	x	x			A
R	Liam		x	x	x	x			x	x	C
R	Esteban	x sujet numérique et ordinateur personnel et logiciel utilisé en classe	x	x		x			x		B

Locaux et installation de la salle

Seul dans une salle

Cette demande exceptionnelle doit être faite par la famille et validée par le médecin.



Exemples :

- Certains candidats inscrits dans les troubles du spectre de l'autisme (TSA)
- Certains candidats inscrits dans le Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDA/TDA-H)

TABLEAU D'ORGANISATION DES SALLES ET ACCOMPAGNEMENT
(voir page précédente)

Aides techniques

Précisions

L'utilisation des aides techniques

Les aides techniques sont attribuées aux candidats afin de répondre à un besoin d'accessibilité. Cependant, elles nécessitent de la part du candidat une certaine habitude d'usage.

Source : Bulletin officiel du 10 décembre 2020
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>

Le matériel numérique

Lorsqu'un candidat est autorisé à utiliser un matériel numérique, la décision de l'aménagement accordé par l'autorité organisatrice indique, outre cet aménagement, le ou les types de logiciels autorisés (par exemple « logiciel de reconnaissance vocale » ou de « traitement de texte »). Le candidat qui utilise habituellement un matériel spécifique doit prévoir l'utilisation de son propre matériel (exemple : machine à écrire en braille, ordinateur portable, etc.) muni des logiciels adéquats le cas échéant.

Si le candidat ne peut pas apporter son propre matériel ou sur décision de l'autorité administrative, le service organisateur de l'examen ou du concours, informé lors de la demande d'aménagements, met à la disposition du candidat ledit matériel.

Source : Bulletin officiel du 10 décembre 2020
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>

Aides techniques

Précisions

Configuration du matériel

L'ordinateur doit être vidé de la totalité des dossiers, fichiers ou logiciels non requis par l'épreuve. À cet égard, le candidat est informé que le contenu de son ordinateur fera l'objet d'une vérification. En cas de refus de se prêter à cette vérification, le candidat se verra refuser le droit d'utiliser ce matériel durant l'épreuve.

Les fonctions de communication sans fil (par exemple : Wi-Fi ou Bluetooth) devront impérativement être désactivées du matériel. L'usage d'un outil dont la fonction de communication sans fil ne peut pas être désactivée ou dont la fonction de communication sans fil peut être rétablie sans indicateur identifiable et visible est interdit.

Source : Bulletin officiel du 10 décembre 2020

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>

Correcteur d'orthographe

L'utilisation du correcteur d'orthographe est interdite pour les épreuves visant réglementairement à évaluer la compétence du candidat en orthographe (exemple : épreuve de dictée du diplôme national du brevet). Lorsqu'elle est autorisée, cette utilisation porte sur l'ensemble des épreuves écrites et non sur une partie d'entre elles.

Source : Bulletin officiel du 10 décembre 2020

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>

Clé USB

Enfin, afin de faciliter la transmission du travail réalisé lors de l'épreuve en cas de panne de son matériel numérique en cours d'épreuve ou pour l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, il peut être demandé au candidat de se munir d'une clé USB vierge.

Source : Bulletin officiel du 10 décembre 2020

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>

Aides techniques

Utilisation d'un ordinateur

Les préconisations ci-dessous sont valables également pour l'utilisation d'une tablette.

Que l'ordinateur soit fourni par le centre ou apporté par le candidat, le chef de centre d'épreuve doit s'assurer que l'ordinateur ou la tablette :

- est vierge de tout document,
- comporte les logiciels nécessaires (bureautique, logiciels spécifiques ...)
- a le correcteur orthographique désactivé.

Extrait des recommandations présentes sur la convocation du candidat :

Vous avez été autorisé à utiliser votre ordinateur personnel dans le cadre des aménagements qui vous ont été accordés pour le passage de vos épreuves.

La circulaire MENE2034197C du 8/12/2020 prévoit que l'usage d'un ordinateur peut- être autorisé dans des conditions d'utilisation définies par les services organisateurs de l'examen et compatibles avec les types d'épreuves passées par le candidat.

En conséquence, j'attire votre attention sur les éléments suivants :

- Vous devez vous assurer avant les épreuves du bon état de marche de votre matériel informatique ;
- Vous devez prévoir l'utilisation de votre propre matériel muni des logiciels ad hoc, pouvant inclure un correcteur d'orthographe, sauf pour les épreuves visant à évaluer les compétences en orthographe ;
- Vous devez vous munir d'une clé USB vide de tout contenu afin de faciliter l'impression de votre copie ;
- Vous devez veillez avant les épreuves que votre matériel ne comporte aucun document non autorisé (cours, schéma, dossiers personnels, etc.) ;
- L'usage de la calculatrice peut être interdit par le sujet. Dans ce cas, vous ne serez pas autorisé à utiliser la calculatrice ou tout autre moyen de calcul intégré à votre ordinateur ;
- Les fonctions de communication sans fil (ex : Wi-fi et Bluetooth) doivent impérativement être désactivés ;
- Vous devez vérifier l'impression de votre copie à l'issue de l'épreuve avant de quitter la salle.

L'administration est autorisée à effectuer un contrôle du contenu de l'ordinateur, sans qu'il soit nécessaire de procéder au préalable à une remise à zéro de sa mémoire. En cas de refus de vous prêter à cette vérification, l'utilisation de votre matériel durant l'épreuve ne sera pas autorisée.

Je vous rappelle que tout candidat surpris lors de l'épreuve en possession de documents ou d'informations non autorisés, qu'il en ait fait usage ou non, est susceptible de faire l'objet de poursuites pour tentative de fraude. Toute fraude est passible de sanction pénales selon les conditions prévues par les articles 313-1, 313-3, 433-19 ET 441-7 du code pénal et de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'examen.



Penser à :

- vider la corbeille de l'ordinateur,
- désactiver le correcteur orthographique, le Wifi et le bluetooth,
- s'assurer que le candidat puisse annoter les documents en PDF.

Aides techniques

Utilisation de logiciels

Cette demande doit être faite par la famille et validée par le médecin.

Les logiciels

Dans le cas d'utilisation de logiciels spécifiques sur l'ordinateur du centre, il appartient au candidat d'apporter les logiciels et d'en demander, avant l'épreuve, leur installation. Certains logiciels peuvent ne pas être autorisés aux examens. L'autorité organisatrice est tenue d'en faire part au candidat dans le cadre de la décision d'aménagements qui lui est transmise.

Lorsqu'un candidat est autorisé à utiliser son ordinateur personnel, la décision de l'aménagement accordé par l'autorité organisatrice doit rappeler au candidat que son ordinateur doit comporter les logiciels qui lui sont strictement nécessaires pour passer l'épreuve.

Certains logiciels utilisés régulièrement dans le cadre de la formation pourront, le cas échéant, ne pas être autorisés en situation d'évaluation par l'autorité certificative, après appréciation de l'équipe pédagogique, des corps d'inspection disciplinaire, et des compétences évaluées en correspondance avec le référentiel des diplômes.

Les logiciels à composante vocale

Il existe plusieurs logiciels à composante vocale, qui ne répondent pas aux mêmes besoins :

- les logiciels à reconnaissance vocale, qui écrivent sous la dictée de l'élève ;
- les logiciels à retour vocal, qui lisent un texte présenté sous forme écrite. Ils peuvent être autorisés avec l'utilisation d'un casque ou d'un haut-parleur ;
- les logiciels à commande vocale qui répondent aux commandes du candidat.

Source : Bulletin officiel du 10 décembre 2020

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>

Aides techniques

Matériel particulier

Cette demande doit être faite par la famille et / ou le candidat et validée par le médecin.

Tout matériel spécifique doit être fourni par le candidat car ce dernier est adapté à ses besoins.



Exemples :

- plan incliné pour ordinateur, adapté au fauteuil roulant,
- loupe.

Aides techniques

Calculatrice

Pour certains candidats, notamment dyscalculiques ou dyspraxiques, l'usage de la calculatrice, même pour des opérations très simples, constitue un outil d'accessibilité.

Ils peuvent donc être autorisés à utiliser pour toutes les épreuves, même celles pour lesquelles l'usage de la calculatrice n'est pas autorisé habituellement, une calculatrice simple non programmable.

Source : Bulletin officiel du 10 décembre 2020

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>

Mise en forme des sujets

Précisions



Seules les polices Arial 16, 20 et 24 sont possibles dans le cadre des demandes d'aménagement d'examen. Il est donc important de respecter la taille et la police de caractère utilisés toute l'année par le candidat afin de ne pas le mettre en difficulté le jour de l'examen en demandant une autre taille de caractère.



Pour des raisons techniques, certains sujets ne peuvent pas être agrandis. Il est donc important de pouvoir réfléchir, préparer le candidat à cette problématique. Il peut être proposé un sujet numérique avec la fonction zoom de l'affichage.

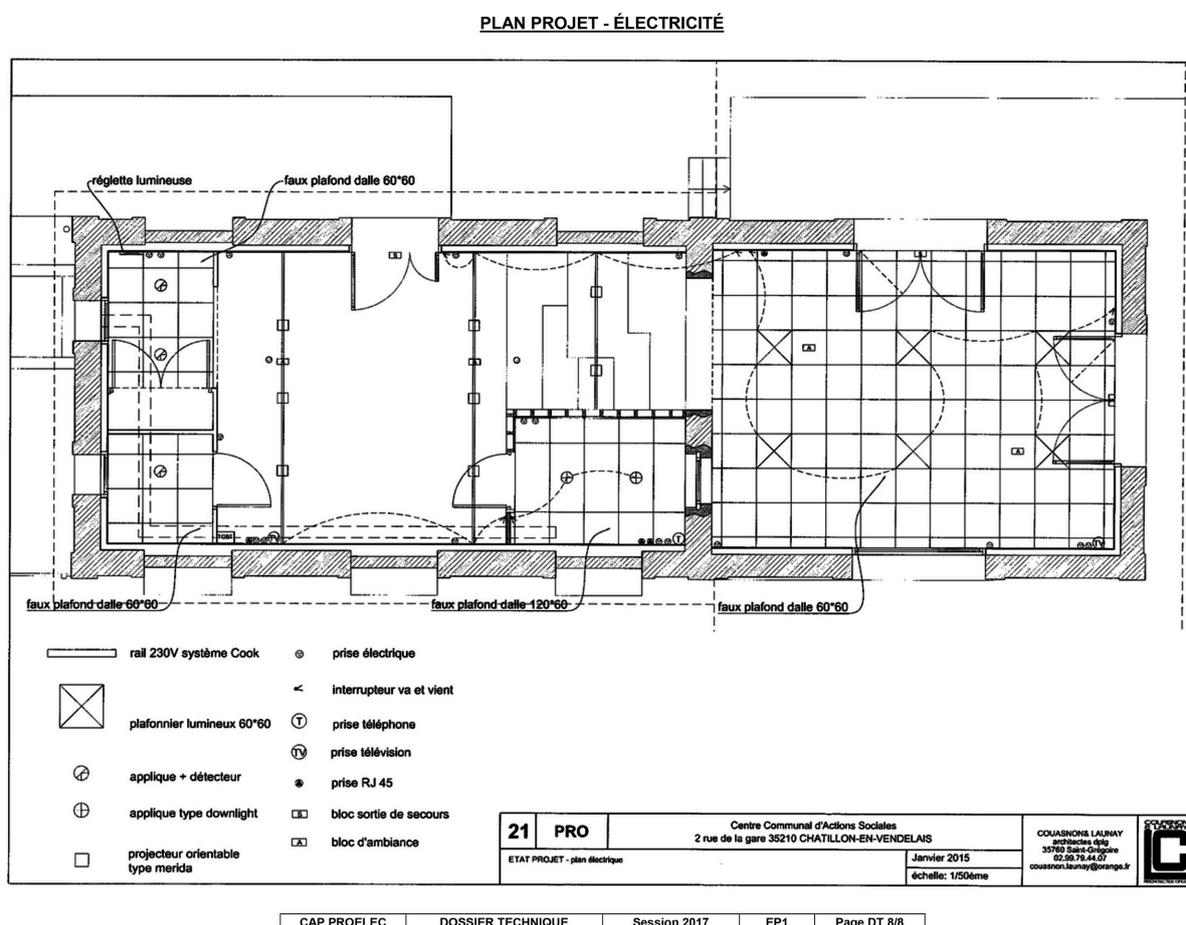


Exemples d'adaptations possibles :

- pas de recto verso,
- pas de couleur pour les contrastes,
- agrandissement d'un A4 en A3 lorsque cela est possible dans l'aménagement même du sujet.

Mise en forme des sujets

Exemple de sujet



CAP PROLEC DOSSIER TECHNIQUE Session 2017 EP1 Page DT 8/8

Ce sujet en CAP "Préparation et réalisation d'ouvrages électriques" ne peut être agrandi. En effet, il est déjà proposé en A3 dans le dossier du candidat. Son agrandissement rendrait sa compréhension et son exploitation plus difficiles. Ne pas oublier l'objectif du document : donner au candidat une vue d'ensemble du schéma.

Communication avec le candidat

Systeme Haute Fréquence

La demande du port du système Haute Fréquence (HF) par le surveillant pour les épreuves écrites et / ou orales doit être faite par la famille et / ou le candidat et validée par le médecin.



Attention au port de colliers, boucles d'oreilles longues, écharpes qui peuvent nuire à la bonne transmission des informations par le micro.

Communication avec le candidat

Consignes



Consignes orales données par écrit :

Lorsqu'une information supplémentaire est donnée après le début d'épreuve, elle doit être donnée par écrit au candidat :

- soit la noter au tableau,
- soit l'imprimer et la remettre au candidat.

Aides humaines

Précisions

L'autonomie du candidat doit être recherchée en priorité même en situation d'examen ou de concours. C'est pourquoi, le recours à l'aide humaine répond à un besoin d'adaptation pédagogique auquel ne peut répondre aucune autre modalité d'aménagement (aide technique, numérique, majoration du temps, etc.).

L'attention des candidats doit être attirée sur le fait que cette modalité d'aménagement requiert un entraînement ou une certaine habitude afin qu'elle soit réellement adaptée au besoin de l'élève.

En fonction du besoin identifié au regard de(s) l'épreuve(s) dans la décision d'aménagements, le recteur ou l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale le représentant désigne comme secrétaire ou comme assistant toute personne qualifiée pour assumer ces fonctions et dont les liens familiaux ou la position professionnelle par rapport au candidat ne sont pas de nature à compromettre leur neutralité.

Il s'assure, en fonction de l'examen ou du concours, que chaque secrétaire ou assistant possède les connaissances correspondantes au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau de connaissance ou de compétence est adapté à celui de l'examen ou du concours. Si la technicité de l'épreuve l'exige, le secrétaire peut être un enseignant de la discipline faisant l'objet de l'épreuve.

Lorsque l'aide consiste en un accompagnement pour les actes de la vie quotidienne (installation, aide aux gestes d'hygiène, etc.) ou pour certains troubles ayant une incidence sur la communication ou la relation à autrui, l'accompagnement par l'accompagnant de l'élève en situation de handicap ou le professionnel qui suit habituellement l'élève peut être privilégié.

Source : Bulletin officiel du 10 décembre 2020
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>

Aides humaines

Recommandations

À l'attention des chefs de centre :

- prévoir de convoquer plusieurs AESH et se rapprocher du coordonnateur PIAL (ou gestionnaire des AESH en cas de PAS) pour anticiper les accompagnements,
- anticiper le fait que certains candidats non accompagnés durant leur cursus n'ont pas d'AESH ou d'accompagnants et devront en avoir un le jour des épreuves,
- prévoir un temps d'échange entre l'accompagnant et le candidat avant l'épreuve.

Le choix des accompagnants se porte sur :

- en premier lieu, les personnes qui accompagnent déjà les futurs candidats,
- en second lieu, les accompagnants qui connaissent les attendus des examens.

Il est nécessaire de prendre en compte le contexte particulier de la situation d'examen.

L'accompagnant doit être destinataire du même sujet que le candidat qu'il accompagne.

Pour l'assistance d'un enseignant spécialisé, s'assurer en amont des épreuves que les personnes habilitées en Langue des Signes Française (LSF), Langue Française Parlée Complétée (LFPC) et Troubles des Fonctions Auditives (TFA) soient disponibles le jour des épreuves.

Aides humaines

Exemple de tableau de travail

	Salles	Noms des candidats	Noms des accompagnants
Candidats avec AESH individuels			
Candidats avec AESH mutualisés			
Candidats avec AESH collectifs			
Candidats non accompagnés en temps ordinaire			



Le jour de l'examen, certains candidats se voient attribuer un AESH différent de celui qu'ils ont eu durant l'année scolaire. Dans ce cas, il peut être pertinent d'affecter un surveillant de salle compétent dans la discipline évaluée afin d'assister si nécessaire l'aide humaine.



Il serait toutefois préférable que les compétences de l'accompagnant soient en concordance avec les exigences de l'examen.

Aides humaines

Reformulation des consignes



Focus sur ce qu'implique la compréhension d'une consigne :

Pour le candidat, comprendre une consigne nécessite plusieurs étapes intellectuelles.

Il doit se représenter la tâche à effectuer et gérer les données pour une mise en application de la consigne.

Pour cela, quatre types de difficultés peuvent apparaître :

- lecture individuelle de la consigne,
- capacité à se reformuler la consigne,
- compréhension des actions attendues,
- mise en action en cohérence avec les composantes de la consigne.

Reformuler une consigne :

- Dire autrement en veillant à utiliser un vocabulaire simple et le plus concret possible.



L'accompagnant ne doit pas reformuler ou expliquer des notions étudiées en classe que le candidat doit maîtriser le jour de l'examen.
(ex : notions clés liées aux programmes disciplinaires)

Aides humaines

Épreuves de français

Sujet de réflexion

Adrien et ses deux amis écoutent Marguerite raconter son histoire. Que peuvent apporter les récits de vie, réels ou fictifs, à celles et ceux qui les découvrent ?

Vous présenterez votre réflexion dans un développement argumenté et organisé. Vous illustrerez votre propos à l'aide d'exemples issus de vos lectures et de votre culture artistique personnelle (cinéma, peinture, bande dessinée...).

Extrait du DNB - Session 2024 (série générale) - Français - Rédaction

Reformulations possibles :

Que peut-on retenir des récits / des histoires d'une vie, que ce soit vrai ou faux ? Qu'est-ce que cela nous apporte dans notre vie ? Vous devrez rédiger un texte dans lequel vous donnerez vos différents arguments et exemples. Vous pourrez vous aider de vos lectures personnelles et de vos connaissances dans différents domaines.

Imaginez la suite du récit de Marguerite (lignes 23 à 30), du point de vue de la jeune femme, en utilisant la première personne et en terminant par l'accident qui a causé ses blessures. Vous mêlerez narration et description.

Vous commencerez ainsi :

« Me voilà désormais sur le front. Je ne ressentais pas la peur, je n'en avais pas le temps. »

Extrait du DNB - Session 2024 (série générale) - Français - Rédaction

Reformulations possibles :

On imagine que vous vous mettez à la place de Marguerite / vous devenez Marguerite / vous êtes Marguerite. Vous devez raconter et décrire la suite de l'histoire. N'oubliez pas que votre histoire devra finir par l'accident qui lui a causé toutes ses blessures.

Aides humaines

Épreuves d'histoire

Quelles réflexions sur la Grande Guerre peut inspirer l'expérience des personnages ?
Deux éléments de réponse, chacun justifié par des citations du texte, sont attendus.
(6 points)

Extrait du DNB - Session 2024 - (série générale) Histoire-Géographie

Reformulations possibles :

- Quels liens faites-vous entre la Grande Guerre et l'expérience des personnages ?
- À quoi vous fait penser la Grande Guerre ?

EXERCICE 1 : ANALYSER ET COMPRENDRE DES DOCUMENTS EN HISTOIRE
(20 POINTS)

HISTOIRE : Un monde bipolaire au temps de la guerre froide

Document 1 : Témoignages sur la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989.

« Un événement comme ça, ça reste pour toujours dans ta tête ! » Cette nuit-là, comme beaucoup de Berlinoïis de l'Est, Ursula s'est d'abord rendue au mur pour vérifier la rumeur qui parcourt la ville : il n'y a plus besoin d'autorisation spéciale pour sortir de RDA [= République Démocratique Allemande], selon une déclaration du porte-parole du régime, faite quelques heures plus tôt à la télévision. En réalité, cet homme s'est trompé en lisant ses notes. Et d'ailleurs, aux postes-frontières, comme celui du pont de Bornholmer, les soldats n'ont reçu aucun ordre. Ils ne savent pas quoi faire. Normalement, ils devraient tirer.

« La police est arrivée, elle voulait nous refouler mais on est restés là, sans bouger », raconte Michael à Europe 1. Finalement, en hésitant, un soldat prend l'initiative de lever les barrières. « Rien que de traverser ce pont, c'était un sentiment immense de libération », se souvient Ursula. Michael se retrouve à faire la fête avec des inconnus sur la grande avenue de Berlin Ouest : « Sur l'[avenue] Ku'damm, c'était la folie ! » On rit, on pleure, on s'embrasse, on danse. Henry est comme sidéré : « J'étais juste là, à regarder. Soudain, en une nuit, il était évident que la RDA et le communisme, c'était fini pour toujours. »

Source : Hélène Kohl, « Ils ont vécu la chute du mur de Berlin », www.europe1.fr, le 8 novembre 2019.

Questions

- 1) Présentez et datez l'événement décrit dans le document. (2 points)
- 2) Relevez trois expressions du texte qui montrent le caractère exceptionnel de cet événement. (3 points)
- 3) Montrez que le régime politique en RDA était autoritaire. Deux éléments de réponse sont attendus. (4 points)
- 4) À l'aide de la phrase soulignée, expliquez quelle liberté est retrouvée par les Allemands de l'Est. (3 points)

Exemples de reformulations :

- 1) Donnez la nature, la date et l'auteur du document.
- 2) Trouvez 3 passages du texte qui prouvent que cet événement est important / sort de l'ordinaire. Écrivez-les sur votre copie.
- 3) Trouvez au moins deux passages, mots ou expressions qui prouvent le caractère autoritaire du régime politique de la RDA.

Aides humaines

Épreuves d'histoire

Document 2 : La réconciliation allemande en 1990.



Source : Plantu, dessin de presse paru dans *Le Monde*, le 2 février 1990.

Questions

- 5) Relevez deux éléments qui prouvent que cet événement s'inscrit dans un contexte de guerre froide. (4 points)
- 6) Documents 1 et 2 : Expliquez deux conséquences de la chute du mur de Berlin pour les Allemands. (4 points)

Exemples de reformulations :

- 5) Dans ce dessin de presse, trouvez deux indices qui prouvent que cet événement fait partie de la guerre froide.
- 6) Racontez ce qu'il s'est passé pour les Allemands après la chute du mur de Berlin. Donnez deux éléments importants.

Aides humaines

Épreuve de mathématiques

1. a. Montrer qu'il faut prévoir 16 marches pour construire cet escalier.

Extrait du DNB - Session 2023 (série générale)- Mathématiques

Exemples de reformulations :

- Vous devez prouver que 16 marches vont rentrer dans l'escalier,
- Prouvez que dans l'escalier, il peut y avoir 16 marches,
- Combien de marches aura l'escalier ? Vous devez en trouver 16.

Aides humaines

Séquençage de consignes

L'assistant peut :

- décomposer la consigne étape par étape,
- souligner ou surligner toutes les actions à mener pour réaliser ce qui est demandé.



Questions

- 1) Indiquez deux conditions qui permettent de participer au conseil municipal de la ville de Reims.
- 4) Vous décidez de candidater pour devenir membre du conseil municipal des jeunes de votre commune. Rédigez un discours dans lequel vous présentez vos motivations et vous développez une proposition d'action citoyenne qui vous tient à coeur.

Extrait du DNB EMC 2023

Exemples de séquençages :

Question 1

- Soit proposer au candidat un brouillon où visuellement l'accompagnant aura mis deux tirets (-) (un tiret par condition),
- Soit préciser qu'on lui demande deux conditions et l'inciter à mettre deux tirets (-) sur sa copie.

Question 4

- Vous devez rédiger votre discours pour votre candidature, vos motivations et vous devez développer une proposition d'action
- Vous devez écrire un discours pour votre candidature, pour expliquer quelles actions vous voulez faire et pourquoi vous voulez les faire, pourquoi cela est important pour vous.
- Vous devez écrire un discours comportant :
 - > vos motivations,
 - > vos propositions / vos actions pour agir de façon citoyenne au sein de votre commune.

Aides humaines

Explicitation des sens seconds

L'assistant conduira le candidat à travers un questionnement à comprendre le sens des documents proposés pour que ce dernier en construise le sens.
En aucun cas l'accompagnant ne doit induire les réponses.



Focus sur la polysémie des mots

La polysémie signifie que les mots ont plusieurs sens ou "acceptations". Souvent, les différents sens d'un mot sont des associations d'idées. Parfois, les associations d'idées sont imagées et s'éloignent de la réalité : il faut alors distinguer le sens propre et le sens figuré d'un même mot. Le contexte et la situation de référence sont essentiels pour comprendre un mot polysémique.



Exemple :

Le verbe inventer peut signifier réaliser, imaginer mais il peut également avoir le sens de découvrir comme dans la phrase :

Pasteur est l'inventeur du vaccin contre la rage.

Aides humaines

Explicitation des sens seconds



Focus sur ce qu'est un sens second et un sens métaphorique

La plupart du temps, un mot peut avoir plusieurs sens différents.

Le sens second ou appelé aussi sens figuré est le sens qu'un mot peut prendre en plus de son sens propre. Pour le comprendre il faudra alors prendre en compte le contexte.

Le sens métaphorique d'un mot a recours à la métaphore. C'est un procédé linguistique fondé sur une relation d'analogie ou de similarité entre deux choses.



Exemple :

Le monde est un théâtre.

Ici théâtre est employé dans un sens métaphorique.



Focus sur l'explicite et l'implicite

L'explicite concerne ce qui est explicitement déclaré ou exprimé de manière évidente.

L'implicite se réfère à ce qui n'est pas clairement exprimé dans le texte mais sous-entendu.



Exemple :

Anna dormait alors que la lune éclairait sa chambre.

Il est sous entendu que cela se passe la nuit (information implicite).

Aides humaines

Exemple en français

A. Texte littéraire

Dans son autobiographie, Aurore Dupin (qui écrit sous le nom de George Sand) raconte son enfance. Elle est élevée par sa mère et grandit entourée d'Hippolyte, son demi-frère, et d'Ursule, la fille d'une servante.

Nous avions trouvé un jeu qui passionnait nos imaginations. Il s'agissait de passer la rivière. La rivière était dessinée sur le carreau¹ avec de la craie et faisait mille détours dans cette grande chambre. En de certains endroits elle était fort profonde, il fallait trouver l'endroit guéable² et ne pas se tromper. Hippolyte s'était déjà noyé plusieurs fois, nous l'aidions à se retirer des grands trous où il tombait toujours, car il faisait le rôle du maladroit ou de l'homme ivre, et il nageait à sec sur le carreau en se débattant et en se lamentant. Pour les enfants ces jeux-là sont tout un drame, toute une fiction scénique, parfois tout un roman, tout un poème, tout un voyage, qu'ils miment et rêvent durant des heures entières, et dont l'illusion les gagne et les saisit véritablement. Pour mon compte, il ne me fallait pas cinq minutes pour m'y plonger de si bonne foi, que je perdais la notion de la réalité, et je croyais voir les arbres, les eaux, les rochers, une vaste campagne, et le ciel tantôt clair, tantôt chargé de nuages qui allaient crever et augmenter le danger de passer la rivière. Dans quel vaste espace les enfants croient agir, quand ils vont ainsi de la table au lit et de la cheminée à la porte !

Nous arrivâmes, Ursule et moi, au bord de notre rivière, dans un endroit où l'herbe était fine et le sable doux. Elle le tâta d'abord, et puis elle m'appela en me disant : « Vous pouvez vous y risquer, vous n'en aurez guère plus haut que les genoux. » Les enfants s'appellent vous dans ces sortes de mimodrames³. Ils ne croiraient pas jouer une scène s'ils se tutoyaient comme à l'ordinaire. Ils représentent toujours certains personnages qui expriment des caractères, et ils suivent très bien la première donnée. Ils ont même des dialogues très vrais et que des acteurs de profession seraient bien embarrassés d'improviser sur la scène avec tant d'à-propos et de fécondité⁴.

Sur l'invitation d'Ursule, je lui observai que⁵, puisque l'eau était basse, nous pouvions bien passer sans nous mouiller ; il ne s'agissait que de relever un peu nos jupes et d'ôter nos chaussures. « Mais, dit-elle, si nous rencontrons des écrivisses, elles nous mangeront les pieds. — C'est égal, lui dis-je ; il ne faut pas mouiller nos souliers, nous devons les ménager⁶, car nous avons encore bien du chemin à faire. »

À peine fus-je déchaussée, que le froid du carreau me fit l'effet de l'eau véritable, et nous voilà, Ursule et moi, pataugeant dans le ruisseau. Pour ajouter à l'illusion générale, Hippolyte imagina de prendre le pot à l'eau et de le verser par terre, imitant ainsi un torrent et une cascade. Cela nous sembla déliant d'invention. Nos rires et nos cris attirèrent enfin l'attention de ma mère. Elle nous regarda, et nous vit tous les trois, pieds et jambes nus, barbotant dans un cloaque⁷, car le carreau avait déteint, et notre

23GENFRQGCM1

Page 2 sur 6

Questions

Comment expliquez-vous la présence d'une rivière dans ce lieu ? Justifiez votre réponse en citant le texte. (5 points)

Extrait du DNB 2023 en français

Proposition de guidage pour cette question :

- Vous pouvez si vous le souhaitez faire un schéma de la scène,
- Vous pouvez relever / recopier ou souligner dans le texte les mots qui vous aident à savoir ce qu'il se passe et pourquoi on trouve une rivière dans ce lieu.



Il est préférable d'inciter le candidat à observer, à se remémorer ce qu'il a fait en classe.

En effet, lorsque l'accompagnant étaye ses propos avec un exemple, il peut soit induire la réponse, soit ne pas être bien compris par le candidat qui n'a pas les mêmes références, la même culture.

Adaptation d'épreuves

Passage en priorité à l'oral

Ces adaptations sont demandées par les familles et / ou le candidat dans des cas exceptionnels et validées par le médecin.



Exemple :

- candidats inscrits dans les TSA,
- candidats bénéficiant d'un PAI pour refus scolaire anxieux ou autres situations de santé particulières.

Étalement des épreuves

Les familles et / ou le candidat doivent se rapprocher du chef d'établissement pour un aménagement d'emploi du temps le plus pertinent en fonction ses besoins.



AMÉNAGEMENTS

SPÉCIFIQUES AU DNB ET CFG

Aménagements spécifiques

Épreuves écrites et orales

Épreuves écrites de mathématiques et de technologie

Adaptation de l'exercice d'algorithmique (programmation) pour les candidats présentant un trouble visuel ou neurovisuel en lien avec les outils pédagogiques utilisés par le candidat. Cette adaptation est à voir avec l'inspecteur de la discipline et / ou le médecin de la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Neutralisation de cet exercice :

Seuls les candidats accompagnés par un dispositif ULIS, UPE2A ou en unité pédagogique en milieu pénitentiaire peuvent être dispensés de cette épreuve.



Exemple pour une épreuve de mathématiques sur 100 points :
Si l'exercice d'algorithmique est sur 10 points, le candidat est noté sur 90. Sa note finale est alors ramenée sur 100 points.

Épreuve orale de soutenance de projet (DNB et CFG)

Adaptation pour les candidats présentant un trouble du langage oral ou de la parole : autorisation de s'exprimer selon les modalités qu'ils utilisent habituellement dans les situations de communication orale.

Cette épreuve étant organisée par les établissements, elle doit se dérouler dans les mêmes conditions d'adaptations mises en place durant l'année scolaire.

Aménagements spécifiques

Dispenses d'épreuves

Dispense de l'exercice de tâche cartographique pour l'épreuve écrite d'histoire géographique et enseignement morale et civique

Si une dispense de carte est accordée, les points prévus pour cet exercice seront reportés sur l'ensemble de l'épreuve.

Dispense de l'évaluation de la composante « comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale » du domaine 1 « les langages pour penser et communiquer »



Si une dispense d'épreuve de cette nature est accordée, le candidat n'est pas évalué.

Dispense de l'épreuve de langue vivante étrangère

Cet item ne concerne pas les candidats inscrits dans un établissement scolaire.



AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES AU BAC GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Aménagements spécifiques

Adaptations spécifiques

Épreuve de français : réduction du nombre de textes

La réduction du nombre de textes ne doit pas dénaturer l'épreuve orale.
L'équipe pédagogique fait une proposition de réduction du nombre de textes qui doit être validée par l'Inspecteur Pédagogique Régional (IPR) de lettres.

Compétences expérimentales baccalauréat général : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre

Il existe soit une adaptation de l'épreuve, soit une dispense.
Les candidats en situation de handicap pour lesquels un aménagement des conditions d'épreuve a été accordé, présentent cette épreuve à partir d'une sélection de sujets d'évaluation.

Compétences expérimentales baccalauréat technologique STL :

- **biochimie-biologie-biotechnologie**
- **sciences physiques et chimiques en laboratoire**

Il n'y a pas de dispense d'épreuve.
Les candidats en situation de handicap pour lesquels un aménagement des conditions d'épreuve a été accordé, présentent cette épreuve à partir d'une sélection de sujets d'évaluation.
Il est important que le médecin statuant précise les aménagements nécessaires en fonction des besoins du candidat. L'objectif est que le maximum de candidats en situation de handicap puisse passer l'épreuve, sans que soient dénaturées toutefois les compétences expérimentales évaluées.

Aménagements spécifiques

Adaptations spécifiques

Partie pratique : numérique et sciences informatiques

Il existe soit une adaptation de l'épreuve, soit une dispense.
Il est important que le médecin statuant précise les aménagements nécessaires en fonction des besoins du candidat. L'objectif est que le maximum de candidats en situation de handicap puisse passer l'épreuve, sans que soient dénaturées toutefois les compétences expérimentales évaluées.

Partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER

Évaluation commune de spécialité LLCER (1ère)

L'adaptation de la partie orale de l'épreuve terminale de langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) s'adresse aux candidats présentant un trouble empêchant l'expression ou la compréhension écrite ou orale d'une langue vivante.

Évaluation ponctuelle en Histoire-Géographie pour les candidats individuels (Baccalauréat Général) :

remplacement du croquis et/ou de la production graphique par un texte.

Épreuve de physique-chimie de la santé (ST2S) ou physique chimie (STD2A) :

remplacement des réponses sous forme schématique ou graphique par un texte.

Grand Oral :

fournir une transcription écrite pour la présentation orale et l'échange sur le projet.



Pour l'épreuve du grand oral la transcription écrite sera faite pendant le temps de préparation. Elle ne peut pas se faire en amont de l'épreuve.

Dans cette configuration, il est important de demander un tiers-temps pour la préparation de l'épreuve orale.

Aménagements spécifiques

Dispenses

Un candidat peut être dispensé en totalité de la langue vivante B. Néanmoins, il doit présenter au moins un item de la langue vivante A.
Ainsi, il peut demander à être dispensé de 3 des 4 sous-parties des épreuves suivantes : compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale, expression orale.
La note partielle ainsi obtenue sera proratisée pour calculer la note finale.

Évaluation sur 4 items

Compréhension écrite de langue vivante A
Expression écrite de langue vivante A
Compréhension orale de langue vivante A
Expression orale de langue vivante A

Enseignement technologique en langue vivante A ou B

Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante B
Expression écrite de l'épreuve de langue vivante B
Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante B
Expression orale de l'épreuve de langue vivante B

Totalité de langue vivante B

Compréhension écrite en chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV)
Expression écrite en chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV)



Les langues mentionnées ci-dessus étant composées d'idéogrammes, les candidats atteints d'un trouble des fonctions visuelles peuvent en demander la dispense.



AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES AUX EXAMENS PROFESSIONNELS

Aménagements spécifiques

Adaptations spécifiques

Histoire-Géographie : remplacement du croquis par un écrit

En Histoire-Géographie, en cas de croquis demandé, il est remplacé par la rédaction d'un texte. Cet aménagement est soumis à validation du médecin.

Dispenses de langues vivantes

La langue vivante A est la langue vivante obligatoire dans les référentiels des examens professionnels. Certaines spécialités de baccalauréat professionnel ont 2 langues vivantes obligatoires (LVA et LVB).

Un candidat peut être dispensé en totalité de la langue vivante B. Il doit cependant présenter au moins un item de la langue vivante A.

Ainsi, il peut demander à être dispensé de 3 des 4 sous-parties des épreuves suivantes : compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale, expression orale.

La note partielle ainsi obtenue sera proratisée pour calculer la note finale.

Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante A
Compréhension écrite de l'épreuve de la langue vivante obligatoire
Expression écrite de l'épreuve de langue vivante A
Expression écrite de l'épreuve de langue vivante obligatoire
Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante A
Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante obligatoire
Expression orale de l'épreuve de langue vivante A
Expression orale de l'épreuve de langue vivante obligatoire

Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante B
Expression écrite de l'épreuve de langue vivante B
Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante B
Expression orale de l'épreuve de langue vivante B

Dispense de l'épreuve de langue vivante B

Directrice de publication :

Mathilde GOLLETY, rectrice de l'académie de Dijon

Responsable éditorial :

Pierre-Jean FAVE, inspecteur conseiller technique École inclusive

Responsables de la rédaction :

Rose-Marie FOLGADO, accompagnante d'élèves en situation de handicap,
Sandrine LAMOURET, chargée de mission École inclusive,
Véronique PALLIER, accompagnante d'élèves en situation de handicap,
Nathalie RETIÈRE, chargée de mission École inclusive,
Marie-Laurence STROHEKER, cheffe de bureau, division des examens et concours

Responsable maquette et relecture :

Fouzia SALIHI, directrice adjointe chargée de la formation, EAFC

Comité de relecture :

<https://ecole-inclusive.sd.ac-dijon.fr/>

Anne-Marie BERTOUX, AESH référente



